Conseil Général
CORREZE

Tulle, le 3 mars 2014

Alain VACHER
Vice Président du Conseil Général
Conseiller Général du canton de BRIVE SUD-OUEST
Membre de la Commission Permanente

Réf. : AV/JVE/14/16

Monsieur Bruno DELSOL
Préfet de la Corrèze
1, Rue Souham
B.P. 250
19012 TULLE CEDEX

Monsieur le Préfet,

Interpellé par des citoyens corréziens, je viens vers vous concernant les annonces gouvernementales d'un délai supplémentaire accordé pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, cette décision inquiète nos concitoyens dans son aspect laxiste vis à vis des nécessités de créer une véritable chaîne de déplacements pour tous.

Les obligations de la loi de 2005 ne concernent pas qu'un public de personnes handicapées mais bien tous, car chaque habitante et chaque habitant sera un jour, confronté à des difficultés pour se mouvoir dans les aspects les plus quotidiens de la vie ; rappelons également qu'il ne s'agit pas que de handicap physique mais également d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant et, donc, que le département de la Corrèze avec sa population âgée est particulièrement concerné.

Je vous demande donc de faire en sorte que les annonces gouvernementales ne dévoient pas le sens de la loi de 2005 et qu'au contraire les moyens techniques et financiers de l'État soient mis en œuvre pour que les établissements recevant du public soient mis aux normes le plus tôt possible, avant la date du 1er janvier 2015, conformément au souhait du législateur de 2005.

Faisons de ce chantier notre combat pour 2014 afin que personne ne soit exclu dans le quotidien de sa vie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Alain VACHER

Courrier identique :

- *à Madame et Monsieur les Députés,*
- *à Mesdames les Sénatrices.*